



Rapport 2025 « Forêt »

Rapport qui ressemble à celui de l'an passé... même constat, année plus que compliquée en raison des Gitans mais aussi surtout des tergiversations de l'administration communale et cantonale.

En décembre

- J'avais commencé à chercher une autre forêt (Romanel)

Janvier et février

- Constitutions des 2 parcours 3D + 1 Field
- Arrivée des gitans avec son concert de nouveau dégâts
- Envoi de la première facture à Lausanne
- Forcing presse

Mars

- Démolition du cabanon et des installations proches de la tour
- Forcing presse
- Séances avec commune (forêt puis sport) avec OK explicites des 2
- Séance avec canton (Forêt) OK canton

Avril

- Marche arrière forêt ville
- Fin de l'histoire....

Juin

- Constitution de la facture avec devis circonstancié

Octobre

- Envoi de la demande en annexe à Fond du sport vaudois et commune pour CHF 18000.-
- FDSV octroie pour le matériel de fixation des futures cibles CHF 3000.-

Janvier 2026

- Réponse de Lausanne CHF 1'000.-

Printemps 2026... gitans

- Il ressort des entretiens que j'ai eu que Hildebrand est contre. Il est bon de se rappeler que ça fait 3 ans qu'il est contre.

Il est prévu de faire une nouvelle demande pour Romanel suite à la sollicitation de la Chef des Sports...

Fonctionnement :

- Comme l'an passé l'accès au terrain a été rendu compliqué par les déjections et le beau temps car ça n'a pas été lavé par la pluie
- Déplacement des cibles en investissant le fond de la forêt pour éviter les Gitans
- Installation de la zone « débutants » avec quelques cibles 2D dont certaines ne sont plus animalières
- Commande des cibles selon budget

Evènements internes :

- 23 mars, tir du solstice de printemps, pic nic annulé pour cause de gitans
- 22 juin, tir d'équinoxe en très petit comité
- 21 décembre /Tir de Noël avec fondue pour une dizaine de membres

Entretiens divers par Jean-Luc :

- Début avril / commencement du débroussaillage
- En été installation des la zone débutants avec Matthias et Jérôme

Etat du terrain :

- Objectif d'être à nouveau à 24 cibles est fait.
- Arbre tombé vers le cerf, ok coupé, passage à nouveau possible

Installation cette année :

- 1 Razorback, 2 champignons, 1 pomme, 3 framboises, 1 tonneau de bière, 1 poire et 1 grenouille

Cibles field :

- Idem 2024

Cabanon :

- HS et pas de budget

La forêt :

Elle est entretenue avec soin par les services forestiers de la Ville de Lausanne

Autour de la forêt :

Agrandissement de la Rama... sans impact sur nous, la construction se fait dans le même périmètre avec une élévation des bâtiments d'exercice.

Evènements 2026 :

- 2 sessions de tir aux solstices (3D + Field probablement) 22 mars + 21 septembre
- 2 sessions aux équinoxes (3D + Field probablement) 21 juin + 20 décembre

Voir calendrier.... Ouverts à tous

Serge Ballesteros
Vice-Président



Compagnie des Archers de Lausanne
1000 Lausanne

Ville de Lausanne
Service des sports
Madame Myriam Pasche
Grandes Roches 10
1018 Lausanne

Lausanne, le 7 octobre 2024

Demande prise en charge financière extraordinaire

Chère Madame,

Nous vous confirmons notre demande de prise en charge, d'une part pour les déprédations causées par les gitans et d'autre part, pour le manque à gagner sur l'exercice 2024 y relatif. (Annexe)

Soit les montants respectifs de CHF 6'423.- et de CHF 5'675 soit un total de CHF 12'000.- arrondis à la centaine inférieure. L'état des lieux final datant du 30 septembre 2024 démontre que les dégâts initiaux n'ont pas été suivis de déprédations majeures mais plutôt d'incivilités sur les cibles qui ont pour effet de modifier que partiellement le tableau déposé en mai. En revanche, l'inutilisation des installations sportives couplées à l'apport « d'azote » massif à littéralement dopé les ronces. Par conséquent, les accès doivent être rétablis et le matériel que nous avons à disposition n'est pas adapté et ceci nous impose une révision dudit tableau. Nous avons trouvé dans l'intervalle, une solution de réparation pour certaines cibles largement moins onéreuse mais cela ne contrebalance hélas pas le surcroît de travail pour la partie végétalienne.

Cette demande sera utilisée de la manière suivante : remise en état des déprédations, entretiens habituels et extraordinaires des lieux avec la première partie des finances. Puis, compensations destinées aux sportifs utilisateurs de cette installation, par le truchement d'encouragements financiers à participer l'an prochain à des compétitions nationales, ceci pour compenser les 6 mois de cotisations, avec la partie manque à gagner.

Nous joignons à cette demande le vœu que l'an prochain, ni les suivants d'ailleurs, que nous ne devions pas à nouveau devoir « partager » les lieux et si nous pouvions avoir une prise de position, d'où qu'elle vienne ça nous permettrait de remettre en état ce bout de forêt pour le grand plaisir des archers, des promeneurs, de champignonneurs et des cavaliers, sans penser que notre travail et celui des membres qui nous ont précédés, soit inutile.

Dans cet intervalle, tout en vous remerciant de l'accueil bienveillant que vous porterez à ces lignes et en restant à votre entière disposition, nous vous présentons, Chère Madame, nos sportives salutations.

Compagnie des Archers de Lausanne
Serge Ballesteros
Vice-président « Forêt »
(Par mail)

Annexe : mentionnée



Ville de Lausanne

Service des sports

case postale 243 – 1000 Lausanne 18

Direction des sports
et de la cohésion sociale

Compagnie des Archers de Lausanne
Monsieur Serge Ballestreros
1000 Lausanne

dossier traité par LG
notre réf.
votre réf.

Lausanne, le 26 janvier 2026

DECISION D'OCTROI D'UNE SUBVENTION DANS LE DOMAINE SPORTIF

Monsieur le Vice-Président,

Nous avons le plaisir, par ces lignes, de vous informer de notre décision d'octroyer à la Compagnie des Archers de Lausanne une aide à l'achat de matériel.

Dans le détail et formellement :

Bénéficiaire : Compagnie des Archers de Lausanne
Projet : Achat matériel après destruction durant été 2025
Montant de l'aide : CHF 1000.- au maximum

Vu les fait suivants :

1. Le requérant souhaite acquérir du matériel à la suite de la destruction de leur matériel existant à la suite de vandalisme subi durant l'été 2025
2. Le Conseil communal a approuvé, le 4 décembre 2024, la proposition de la Municipalité d'accorder pour 2025 une subvention dans le but d'aider financièrement les manifestations sportives casuelles et l'acquisition ou le renouvellement d'équipement sportif.
3. Par requête du 20 septembre 2025, le requérant a fait une demande d'octroi d'une aide. A l'appui de sa requête, il a présenté les documents demandés au Service des sports.

Considérant :

1. Le requérant répond aux dispositions de l'article 6 des prescriptions en matière d'octroi de subventions et d'aides dans le domaine sportif.
2. L'aide accordée permet d'atténuer ou de compenser les charges financières résultant de l'accomplissement de tâches d'intérêt public ou de la pratique individuelle d'un sport.
3. Le matériel souhaité répond aux modalités fixées par le Service des sports.

ch. des Grandes-Roches 10
case postale 243
1000 Lausanne 18
tél. 021 311 14 14
sports@lausanne.ch / www.lausanne.ch/sports

4. La subvention de la Ville de Lausanne peut être cumulée avec toute autre aide publique (notamment celles du Service cantonal de l'éducation physique et du sport et de la Fondation « Fonds du sport vaudois ») ou privée.

Par ces motifs, le Service des sports décide :

- I. le montant subsidiable selon nos critères s'élève à CHF 7'028.-. Pour rappel, les frais de douane, de transport et de TVA pour du matériel acquis à l'étranger ne peuvent pas faire l'objet d'un soutien ;
- II. d'octroyer au bénéficiaire pour l'acquisition de cet équipement sportif la somme indicative de CHF 1000.- ;
- III. d'assortir la présente décision des conditions suivantes :
 - a. le total définitif de l'aide sera calculé à réception d'un décompte précis accompagné de la facture finale et du justificatif de paiement (banque ou poste) ;
 - b. la Ville de Lausanne, en octroyant des aides, devient le partenaire du bénéficiaire. En contrepartie, celui-ci doit la traiter comme tel et lui offrir une visibilité égale à celle d'un partenaire non-institutionnel de même importance. Le bénéficiaire fera donc mention explicite et lisible du soutien accordé. A cet effet, le logo de la Ville de Lausanne peut être téléchargé via le site internet : <https://www.lausanne.ch/sport-medias>;
 - c. La subvention de la Ville de Lausanne est valable uniquement pour l'acquisition convenus. L'aide doit être restituée lorsque celle-ci a été accordée indûment, que ce soit sur la base de déclarations inexactes ou incomplètes ou en violation du droit.

En restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Vice-Président, nos salutations les meilleures.

L'adjoint à la cheffe de service
Loris Gaile

